

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/020/2006 – ÉFAI

AU 195/06

Londres, le 14 juillet 2006

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MÉDICAL / PRISONNIER D'OPINION

ÉTHIOPIE

Berhanu Negga (h), 50 ans, dirigeant d'un parti d'opposition, professeur d'économie

Amnesty International est préoccupée par le fait que Berhanu Negga est en mauvaise santé et qu'il ne bénéficie pas des soins médicaux requis par son état. Berhanu Negga est un prisonnier d'opinion jugé pour trahison. Il a été arrêté le 1er novembre 2005 à Addis-Abeba et il est maintenu en détention dans des conditions éprouvantes à la prison de Kaliti, située à la périphérie d'Addis-Abeba.

Berhanu Negga souffre d'hypertension et de cardiomyopathie, une maladie cardiaque caractérisée par un affaiblissement des muscles du cœur, qui ne parviennent plus à pomper le sang correctement. Il a été hospitalisé le 9 juin à la suite de graves problèmes d'essoufflement, avant d'être renvoyé en prison au bout de vingt jours contre l'avis des médecins, semble-t-il, et sans le moindre examen cardiologique. Les autorités n'auraient pas tenu compte des recommandations des médecins, qui préconisaient de le placer dans une cellule moins peuplée et plus propre, avec un meilleur système d'aération. Selon certaines informations, son état de santé s'est encore détérioré.

Berhanu Negga est détenu dans la prison de Kaliti, dans une grande cellule avec des murs en zinc en compagnie d'autres dirigeants de partis d'opposition et de 270 prisonniers politiques et prisonniers de droit commun. C'est actuellement la saison des pluies en Éthiopie ; il y a des fuites dans le toit de la cellule, qui la rendent humide et froide. Les installations sanitaires sont médiocres et les locaux sont infestés de rats, de cafards et de puces. D'autres prisonniers accusés de trahison sont détenus dans des conditions un peu moins éprouvantes, dans des cellules en meilleur état et moins peuplées. Le week-end, les détenus sont autorisés à recevoir la visite de leur famille, en groupe. Leurs proches peuvent leur donner notamment de la nourriture et des livres. Toutefois, les prisonniers ne sont pas autorisés à leur écrire. En général, ils bénéficient des soins médicaux dont ils ont besoin, dans l'enceinte de la prison ou à l'hôpital, mais il est arrivé qu'ils rencontrent des problèmes, en particulier une longue attente avant d'être soignés.

Les problèmes de santé de Berhanu Negga sont potentiellement fatals. Amnesty International considère que les soins médicaux dont il bénéficie ne sont pas conformes aux normes régionales et internationales en matière de traitement des prisonniers, telles que l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plusieurs milliers d'opposants présumés au gouvernement, issus de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) et d'autres partis d'opposition, ont été arrêtés à la suite de manifestations qui se sont déroulées en juin et en novembre 2005 à Addis-Abeba et dans d'autres villes pour dénoncer les fraudes soupçonnées d'avoir entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Au cours des manifestations, les forces de l'ordre ont abattu 86 personnes – voire beaucoup plus selon certaines allégations – et en ont blessé plus de 200 autres, et sept policiers ont été tués par la foule. Les dirigeants de la CUD détenus, parmi lesquels des personnes élues au Parlement et au conseil municipal d'Addis-Abeba (comme Berhanu Negga, élu maire d'Addis-Abeba), avaient refusé de prendre leurs fonctions. En décembre 2005, ils ont été inculpés d'incitation à la violence. Tous les accusés, à l'exception de trois militants de la société civile, ont refusé de présenter une défense lors du procès, car ils ne s'attendent pas à bénéficier d'une procédure équitable. Une enquête parlementaire est en cours afin de faire la lumière sur les homicides qui ont marqué les manifestations.

Berhanu Negga et d'autres dirigeants de la CUD, ainsi que quatre défenseurs des droits humains et 14 journalistes, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, font partie des 76 personnes en instance de jugement. Vingt-cinq Éthiopiens exilés à l'étranger sont également jugés par contumace. Ces personnes sont poursuivies pour diverses infractions politiques graves, telles que trahison et « tentative de génocide », passibles pour la plupart de la peine de mort. Le ministère public a fini de présenter des bandes audio et vidéo comme pièces à conviction, qui portent essentiellement sur des réunions de partis d'opposition, et les auditions de témoins ont commencé. Le procès, qui devrait durer plusieurs mois, a lieu en audience publique et en présence d'un observateur judiciaire désigné par l'Union européenne (Voir le rapport d'Amnesty International intitulé *Éthiopie. Des prisonniers d'opinion jugés pour trahison : dirigeants de l'opposition, défenseurs des droits humains et journalistes*, mai 2006, AFR 25/013/2006).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé à l'idée que Berhanu Negga ne bénéficie pas des soins médicaux requis par son état de santé ;
- demandez qu'il puisse consulter un cardiologue compétent, afin que celui-ci effectue un bilan complet de son état cardiaque et lui prescrive un traitement adapté le cas échéant ;
- exhortez les autorités à le transférer dans une autre cellule de la prison de Kaliti, afin qu'il bénéficie de meilleures conditions de détention, conformément aux recommandations des médecins ;
- engagez les autorités à veiller à ce que Berhanu Negga et tous les autres détenus dans le cadre de ce procès soient autorisés à recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin, conformément aux normes régionales et internationales en matière de traitement des détenus.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito,
Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : + 251 11 552 0874

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister*, / **Monsieur le Ministre**,

Directeur de la prison de Kaliti :

Kaliti Prison, PO Box 2436,
Addis Ababa, Éthiopie

COPIES À :

Ministre de la Santé :

Dr Tewodros Adhanom,
Ministry of Health,
PO Box 1234, Addis Ababa, Éthiopie

Administration fédérale des prisons :

Prison Service Headquarters,
PO Box 2234, Addis Ababa, Éthiopie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 AOÛT 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*